

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 15 Octobre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 15 Octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

18

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ -
F. NDOMBELE - M. SOILIH - Y. ITOUA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT -
K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

8

A. ZERKAL représenté par E. ETE - M. GAMINETTE représenté par Y. LE BRIAND -
Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY - M. AUBRY représentée par
S. LAATIRISS - C. MABANZA représentée par F. OGBI - L. HERGAUX représentée par
D. ATIG - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par
K. OUKBI.

Absents :

9

P. TROADEC - A. QAROUACH - C. RENKLICAY - G. BAGAVANE - T. DIAWARA -
C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2018 - 0102 : « Attribution de subventions aux Associations de la Ville de Grigny au titre de l'année 2018 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'importance de soutenir et d'aider les associations à animer et mener des missions d'intérêt général sur le territoire communal,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie de Quartier,

Page 1 sur 2

Délibère, et, décide d'accorder une subvention aux Associations suivantes :

- | | |
|---------------------|----------|
| • Décider | 32 422 € |
| • No Limit Jump | 1 500 € |
| • No Joke Training | 1 500 € |
| • Comités des Fêtes | 1 500 € |
| • Grigny rugby 15 | 2 500 € |

Dit que la dépense afférente sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Pour : 22

Ne prennent pas part au vote : 2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE).

Abstentions : 2 (S. GIBERT- S. GAUBIER).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

17 OCT, 2018

Transmis au contrôle de légalité le :

17 OCT, 2018